

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

| ACTION | Mesure PGMR 2023-2030   | Description   | Responsable     | Échéancier                              | Avancement          | Commentaire   |
|--------|---|---|-----------------|---|---------------------|---|
| 1.1    | Poursuivre la campagne "Trier c'est ma fierté" et développer sa visibilité                                    | L'ISÉ est identifiée comme étant de première importance et efficace pour soutenir l'adoption de comportements adéquats et pérennes. La campagne « Trier c'est ma fierté », débutée par la création de vidéos et d'affiches, sera maintenue pour continuer à informer et sensibiliser les citoyens. Les éléments de communication peuvent prendre différentes formes (articles web, etc).  | MRC de Joliette | En continu                              | En cours            | La campagne est déjà faite, il reste à la diffuser. Des articles de sensibilisation pour la publication internet sont également en cours de révision, avant leur diffusion progressive sur le site de la MRC. Enfin, des informations générales sur la GMR sont mises à jour et publiées sur le site internet de la MRC et les réseaux sociaux.   |
| 1.2    | Poursuivre la Brigade verte chaque année  | Pour mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens, mobiliser des personnes au sein de la brigade verte sur le terrain est essentiel. Depuis 2016, une équipe intervient à chaque période estivale pour réaliser un véritable travail éducatif sur les questions relatives à la gestion des matières résiduelles. Ainsi, une présence accrue et régulière chaque année permet aux administrés d'assimiler les bonnes pratiques et les consignes en vigueur. Suivant les problématiques en cours, la brigade est susceptible de travailler sur d'autres projets. | MRC de Joliette | En continu                              | Complétée pour 2023 | Une brigade verte composée de deux étudiants a été mobilisée pendant l'été 2023. Les mandats effectués sont les suivants :<br>- Interventions dans les camps de jour<br>- Interventions dans les événements<br>- Échantillonnage des matières recyclables dans le secteur résidentiel<br>- Sensibilisation au compostage dans les commerces de la restauration du centre de ville de Joliette<br>- Création de contenus de sensibilisation (publications internet, affiches pour l'écocentre, quiz, etc.) |
| 1.4    | Organiser un événement annuel dans le cadre de la semaine québécoise de la réduction des déchets (en octobre) | L'organisation d'événements ponctuels constitue un moyen pertinent pour sensibiliser les citoyens et les résidents à une meilleure gestion des matières résiduelles. Les événements peuvent constituer une source d'inspiration pour impulser de nouvelles initiatives auprès des résidents, tout en permettant de souligner les dates calendaires importantes pour l'environnement.  | MRC de Joliette | En continu                              | Complétée pour 2023 | Une semaine de défis sur la réduction des déchets a été lancée par la MRC sur les réseaux sociaux. Initialement, la promotion de la zone de réemploi était prévue, mais cette dernière fera l'objet d'un projet de mise en valeur en 2024.  |
| 1.6    | Proposer un quiz inter-municipal pour inviter les citoyens à tester leurs connaissances                       | Les campagnes d'ISÉ doivent passer par la mise en place de jeux et d'activités ludiques aussi bien pour les enfants que les adultes, et ce, dans l'objectif de transmettre des messages de manière efficace. Afin de varier les formats des contenus à diffuser, un renouvellement sur la méthode de communication est alors indispensable.<br>* Si le premier quiz proposé entraînait un taux de participation jugé convenable, la mesure pourrait être reconduite tous les deux ans (conditionnée au niveau de participation à chaque fois).  | MRC de Joliette | 2023 (avec possibilité de reconduction) | En cours            | La Brigade verte a créé une première ébauche avec une liste de questions pour le quiz. Aucune diffusion n'a été encore effectuée. La version finale du questionnaire doit être réalisée avant sa diffusion. Cette action a été réintroduite pour le plan d'action 2024.   |

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

| ACTION | Mesure PGMR 2023-2030   | Description  | Responsable                      | Échéancier | Avancement          | Commentaire  |
|--------|---|--|----------------------------------|------------|---------------------|--|
| 1.7    | Élaborer un répertoire des organismes de recyclage et réemploi  | Dans une optique de transmission fluide des informations, la création d'un répertoire semble être une initiative adéquate afin de consigner l'essentiel et permettre aux citoyens et résidents d'accéder aisément aux renseignements.  | MRC de Joliette                  | 2023       | En cours            | Les informations concernant les organismes de réemploi ont été mises à jour sur le site internet, mais une liste plus exhaustive des entreprises de l'économie circulaire est nécessaire. Cette action a été reconduite à l'année 2024 afin de la peaufiner.   |
| 1.8    | Publier annuellement un bilan sur la GMR avec les données statistiques  | Dans un souci de transparence et afin de démontrer les efforts de valorisation des matières, la MRC souhaite afficher les statistiques relatifs à la gestion des matières résiduelles, aussi bien pour les collectes municipales que pour la récupération à l'écocentre. Cette transparence peut participer à inciter les citoyens à davantage trier et disposer de leurs matières selon les meilleures solutions de valorisation. Par ailleurs, la MRC va continuer à rendre accessible l'avancée des mesures prévues dans le PGMR, comme lors du précédent plan d'action.  | MRC de Joliette                  | En continu | Complétée pour 2023 | Des bilans pour chaque municipalités et villes ont été réalisés et transmis. Ces bilans incluent la gestion des matières organiques, des recyclables et des déchets ultimes. Les données de l'écocentre ont également été communiquées.  |
| 1.11   | Étudier la possibilité d'une stratégie reliée aux conteneurs semi-enfouis (CSE) dans la MRC   | Selon les spécificités des municipalités, des contraintes d'espace et d'agencement sont observées. Il est alors nécessaire d'adapter les méthodes de collectes afin de proposer un service le plus approprié. La demande de conteneurs semi-enfouis semble s'intensifier en raison de la densification du territoire. S'intégrant facilement dans le paysage et générant peu de désagréments olfactifs, cette option doit être étudiée sérieusement afin d'arbitrer sur la décision finale. Certains nouveaux projets d'urbanisme au sein de la MRC souhaitent intégrer dorénavant un service de conteneurs semi-enfouis par grue. À noter que les décisions et les responsabilités appartiennent à chacune des villes et municipalités. | Municipalités et MRC de Joliette | 2023       | Complétée           | Un comité a effectué une veille informationnelle sur le sujet et a étudié la question. Il a été décidé que chaque ville et municipalité était décisionnaire de la stratégie à déployer sur son territoire. Aucune entente concernant le déploiement d'un type de conteneur (par grue ou chargement avant) ne sera définie à l'échelle de la MRC. |
| 1.16   | Créer un guide de référence pour une meilleure gestion des résidus de CRD et un répertoire des organismes de tri et de récupération | Afin de travailler sur les objectifs fixés par le gouvernement, un guide pour une saine gestion des résidus de CRD sera mis à jour dans l'optique d'aider les organismes générateurs à mieux traiter leurs matières. Un répertoire regroupant les structures actives dans la récupération des résidus de CRD aux alentours de la MRC est également prévu pour faciliter l'accès à l'information.   | MRC de Joliette                  | 2023       | Non complétée       | Une réflexion sur les informations à intégrer a été amorcée, mais la création du guide reste à faire. Cette action a été réintroduit pour l'année 2024.  |

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

| ACTION | Mesure PGMR 2023-2030   | Description  | Responsable                            | Échéancier                                       | Avancement          | Commentaire  |
|--------|---|--|--|--|---------------------|--|
| 2.1    | Soutenir le prolongement de la durée de vie des produits par le réemploi, tout en créant du lien social | Le meilleur déchet est celui qui n'est pas généré, la MRC souhaite donc mettre en oeuvre des projets respectant la logique de la pyramide des 4RV-E. Pour se faire, développer des mesures afin de permettre aux citoyens de prolonger la durée de vie de leurs objets représente un axe de travail particulièrement important. La réparabilité des équipements ainsi que le réemploi d'objets fonctionnels constituent des leviers d'actions à développer et à soutenir pour proposer des alternatives. | MRC de Joliette                        | En continu                                       | Complétée pour 2023 | Une aide financière semestrielle est distribuée aux organisations de réemploi signataires de l'entente. Cette entente devra être renouvelé en 2024. Par ailleurs, les projets concernant la zone de réemploi à l'écocentre, notamment pour développer sa visibilité et son attractivité, constituent également des actions importantes pour prolonger la phase d'usage des objets.   |
| 2.2    | Proposer un modèle d'écocentre-ressourcerie pour inciter au réemploi                                    | Le meilleur déchet est celui qui n'est pas généré, la MRC souhaite donc mettre en oeuvre des projets respectant la logique de la pyramide des 4RV-E. Pour se faire, développer des mesures afin de permettre aux citoyens de prolonger la durée de vie de leurs objets représente un axe de travail particulièrement important. Le réemploi doit pouvoir devenir la norme.   | MRC de Joliette                        | 2026   | En cours            | Une entente concernant le réemploi des appareils électroniques n'ayant pas de mémoire a été passée avec ARPE en 2023. D'autres projets autour du réemploi, de son suivi et de sa mise en valeur sont prévus pour 2024.   |
| 2.3    | Optimiser l'écocentre   | L'écocentre détient un rôle central dans la gestion des matières résiduelles non soumises aux collectes municipales. Optimiser les débouchés des matières récupérées sur le site est alors essentiel.  | MRC de Joliette                        | 2024 pour le POE 2. En continu selon les projets | En cours            | L'écocentre de la MRC de Joliette fait l'objet de nombreux projets en cours de développement. L'optimisation du site grâce à la subvention de RECYC-QUÉBEC (POE 2) permet notamment de déployer les actions suivantes :<br>- Installation d'affiches pour aider au tri <i>in situ</i><br>- Déplacement de la zone de réemploi afin d'offrir une meilleure visibilité à cet espace<br>- Réorganisation du hangar afin de développer la récupération d'autres matières (polystyrène, sièges autos)<br>- Etc. |
| 2.6    | S'assurer de la récupération des plastiques agricoles   | Les plastiques agricoles sont progressivement assujettis à la REP dès 2023 pour un grand nombre de matières. La MRC souhaite collaborer à la structuration de ces filières selon les besoins des OGR.  | OGR<br>MRC de Joliette (collaborateur) | 2025   | En cours            | Une rencontre d'informations avec l'organisme AgriRécup a été réalisé en 2023. La MRC assure un soutien dans le développement de points de dépôt, notamment avec la mise en lien avec les partenaires (municipalités, entreprises, etc). Elle joue également un rôle dans la communication et la transmission d'informations.  |

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

| ACTION | Mesure PGMR 2023-2030  | Description  | Responsable                                      | Échéancier                                 | Avancement          | Commentaire   |
|--------|--|--|--|--|---------------------|---|
| 2.10   | Obtenir des informations sur les ICI   | Obtenir des données sur les flux de matières résiduelles issus des ICI est capital pour pouvoir cibler et mener des actions impactantes. Certaines problématiques constatées ne peuvent être résolues sans la coopération d'acteurs détenant les informations essentielles. À Joliette, le volume d'enfouissement est très important pour le secteur des ICI, cette situation entraîne des conséquences sur la redevance à l'enfouissement pour la ville. La MRC souhaite alors comprendre d'où proviennent de telles quantités et, <i>in fine</i> , mettre en place des mesures pour tenter d'influer sur cette tendance. | MRC de Joliette                                  | En continu (jusqu'aux résultats escomptés) | Complétée pour 2023 | Une demande de révision du dossier concernant les redevances perçues par la Ville de Joliette, a été effectuée en 2023. Une résolution prise par le Conseil des Maires de la MRC a également été transmis au MELCCFP. Cette action sera assurée par les différentes directions de la MRC, de la Ville de Joliette et de toute autre municipalité concernée par cette problématique. |
| 2.11   | Faire de la veille réglementaire et d'innovation   | Comme pour les entreprises, la veille règlementaire et d'innovation permet de rester informé sur les bonnes pratiques et les initiatives qui fonctionnent. La MRC doit ainsi rester attentive aux actions concluantes et efficaces engagées ailleurs.  | MRC de Joliette                                  | En continu                                 | Complétée pour 2023 | La veille d'information est effectuée de manière hebdomadaire.  |
| 3.4    | Faire un suivi annuel des boues municipales  | À l'instar des fosses septiques, la MRC souhaite mettre en place un système uniformisé pour le suivi des étangs aérés afin d'obtenir une information solide sur les débouchés des boues et leur mise en valeur. Comme toute matière organique résiduelle, des solutions devront être étudiées en cas d'enfouissement. Chaque municipalité détient la compétence concernant la gestion des boues municipales, leur collaboration est précieuse.   | Municipalités<br>MRC de Joliette (collaborateur) | En continu                                 | Non complétée       | Un suivi des boues auprès des municipalités avait été réalisé dans le cadre de la révision du nouveau PGMR. À ce jour, aucun nouveau suivi n'a encore été effectué. À noter que, lors du dernier suivi, les boues municipales étaient correctement valorisées.  |
| 4.1    | Développer des points de dépôt avec les organismes de RÉP pour les nouvelles filières réglementées | Avec l'ajout de matières assujetties par la RÉP, la MRC souhaite collaborer avec les organismes de gestion reconnus (OGR) afin de déployer les points de dépôt notamment à l'écocentre si nécessaire.  | OGR<br>MRC de Joliette                           | 2026                                       | Complétée pour 2023 | En lien avec l'action 2.6 pour les plastiques agricoles. L'écocentre constitue également un lieu majeur pour développer des points de dépôt pour la récupération du polystyrène par exemple. Son instauration est prévue pour 2024.   |
| 4.2    | Assurer la transition vers la modernisation du système de collecte sélective                       | La MRC prévoit une mesure spécifique pour assurer la transition avec l'organisme de gestion désigné (OGD) dans le cadre de la mise en place d'un système de RÉP pour la modernisation de la collecte sélective.  | MRC de Joliette                                  | 2024                                       | En cours            | La MRC de Joliette a été mandatée par les municipalités et villes pour signer l'entente avec Éco Entreprises Québec (entente intermunicipale). Cette action, débutée en 2023 par la collecte et la déclaration d'informations demandées par ÉEQ, va se poursuivre en 2024 avec la signature de l'entente personnalisée.   |

| ACTION | Mesure PGMR 2023-2030  | Description   | Responsable     | Échéancier | Avancement          | Commentaire   |
|--------|--|---|-----------------|------------|---------------------|---|
| 5.1    | Préparer annuellement un suivi des actions réalisées dans le cadre du PGMR | Le suivi des actions est primordial afin de prendre des mesures correctives en cas de non-respect de l'échéancier fixé. Ainsi, la MRC souhaite annuellement faire un bilan des actions effectuées ou non prévues au PGMR. | MRC de Joliette | En continu | Complétée pour 2023 | Le plan d'action de l'année écoulée fait l'objet d'un suivi afin de réintroduire les actions non complétées l'année suivante et solder celles qui sont terminées. |

| ACTION | Mesure PGMR 2023-2030                          | Description   | Responsable     | Échéancier | Avancement          | Commentaire  |
|--------|--|---|-----------------|------------|---------------------|--|
| 5.2    | Préparer annuellement un plan d'action à venir | Le suivi des actions est primordial afin de prendre des mesures correctives en cas de non-respect de l'échéancier fixé. Ainsi, la MRC souhaite annuellement faire un bilan des actions à réaliser l'année suivante afin d'anticiper au mieux les mesures prévues initialement dans le PGMR. | MRC de Joliette | En continu | Complétée pour 2023 | Le plan d'action de l'année suivante a été effectué, en réintégrant les actions non clôturées de l'année 2023. |